Image not found or type unknown

La caution et le dépot de garantie

Par **Sucube_old**, le **11/12/2007** à **16:14**

Bonjour,

Actuellement séparé de mon amie, celle ci avait souscrit à un bail de 3ans renouvelable. J'ai pris parti à cette souscription en étant caution. Mes parents ont également versés la somme de 2 mois de loyer pour le dépôt de garantie.

Aujourd'hui, mon ex compagne habite toujours les lieux, ce qui ne me pose aucun problème, mais je ne souhaite plus me porter caution de cette habitation qui n'est plus la mienne, et je souhaite savoir s'il est également possible de récupérer le dépôt de garanti versé par mes parents.
Sachant que le bail prend fin le 15 Avril 2008, pourriez-vous me renseigner et m'éclaircir sur mes droits, si je peux me retirer caution et récupérer le dépôt de garanti.

D'avance merci...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés